

Nationalité

Monsieur Madame / Mademoiselle

NOM

Prénom

Date de Naissance

Ville de Naissance

Téléphone Portable 020

E-mail ou Facebook

Adresse



COURS DE FRANÇAIS

- A1.1 débutant (40h) : lundi, mercredi de 17h30-19h30
- A1.1 débutant (40h) : samedi de 8h30-12h30
- A1.2 – B 2.4 (50h) : lundi, mercredi, vendredi de 17h30-19h30
- A1.2 – B 2.4 (50h) : mardi, jeudi de 17h00-19h30
- A1.2 – B 2.4 (50h) : samedi de 9h-12h
- Les loustics (6 à 12 ans) : samedi de 8h30-12h30
- Adosphère (12-15 ans) : samedi de 8h30-12h30



COURS DE LAO

- Lao Kit de survie (20h) : mardi, jeudi de 13h-14h
- Lao Extensive (50h) : lundi, mercredi, vendredi de 17h30-19h30



COURS D'ANGLAIS

- Life (40h) : lundi, mercredi de 17h30-19h30
- Life (40h) : mardi, jeudi de 17h30-19h30
- Academy Stars (24h) : samedi de 9h-11h

CONDITIONS GENERALES

TARIF DES COURS -

1. Les droits d'écolage doivent être réglés normalement avant le début des cours.
2. Les versements échelonnés ne sont pas acceptés.
3. Les droits d'écolage ne comprennent pas le prix du manuel. Les achats de manuels ne peuvent être remboursés, sauf en cas de livre défectueux.
4. Les droits d'écolage incluent une adhésion gratuite à la médiathèque de l'Institut français du Laos pour la durée du cours.
5. Sauf cas spécifique, les cours sont limités à 16 étudiants par classe. Seul le paiement intégral des droits d'inscription génère la réservation d'une place dans un groupe.

POLITIQUE DES COURS

6. Un test de placement gratuit est procuré par l'IFL, aux heures fixées, afin de décider quel est le cours le plus adapté. L'IFL se réserve le droit de refuser une inscription à un cours dont il ne juge pas le niveau approprié. Un test de placement payant est également proposé hors des horaires.
7. Si un professeur ne peut pas assurer son cours en raison d'une maladie ou de motifs personnels, l'IFL fera tout son possible pour trouver un remplaçant à l'heure du cours. En cas d'impossibilité, l'IFL se réserve le droit de remplacer le cours un autre jour.
8. Si un cours n'est pas adapté, le transfert vers un autre groupe approprié est possible au cours de la même session.
9. L'IFL se réserve le droit de refuser ou de révoquer une inscription si de fausses informations ont été données par l'apprenant.
10. Les apprenants sont responsables de leurs biens ; l'Institut ne peut être tenu responsable de leur perte ni de dommages causés.
11. Toute plainte ou recommandation peut être envoyée par écrit à la directrice des cours (cours@if-laos.org) et au secrétariat (info@if-laos.org).

DEMANDES DE REMBOURSEMENT

12. Les apprenants sont invités à réfléchir à leur engagement avant de s'inscrire. Les droits d'écolage ne sont remboursables que sur demande écrite, envoyée à standard@if-laos.org. Les frais liés à l'annulation sont : 25 % du tarif total du cours si la demande écrite est reçue plus de 6 jours avant le début des cours, 50 % si la requête arrive après ce délai.
13. Aucun remboursement total ou partiel ne peut être accordé pour des cours non suivis ou dans le cas où l'apprenant souhaite arrêter en cours de session, sauf cas de force majeure (santé, avec certificat médical, mutation professionnelle...).
14. L'IFL se réserve le droit de supprimer des cours en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits. Les droits d'écolage seront alors remboursés en entier. L'IFL peut aussi proposer à l'apprenant un cours alternatif (de groupe ou individuel) qui améliore ses compétences.

DATE

SIGNATURE